

Professionnels de santé

« Je soussigné,

Madame – Monsieur (*ayer la mention inutile*)

Nom Prénom

déclare :

- être titulaire d'un caducée médical en cours de validité (date de fin de validité . . / . . /), pour lequel je joins un justificatif (attestation d'inscription à l'ordre des médecins/infirmiers, attestation d'employeur, etc.) au présent dossier,

- utiliser le véhicule immatriculé comme véhicule principal dans le cadre d'interventions médicales au domicile de mes patients, et pour lequel je joins une copie de la carte grise au présent dossier,

- demander à la Ville de Pau de bien vouloir prendre en compte ce numéro d'immatriculation dans son système de contrôle informatisé du stationnement afin d'être identifié(e) comme professionnel de santé, conformément à :

- la circulaire du ministère de l'Intérieur du 17 mars 1986 précisant que « *les infirmières et infirmiers appelés à donner des soins à domicile lorsqu'ils utilisent leur véhicule dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle [...] soient admis au bénéfice de certaines tolérances dès lors que l'infraction éventuellement commise n'est pas de nature à gêner exagérément la circulation publique ni, a fortiori, à porter atteinte à la sécurité des autres usagers* ».

- la circulaire du ministère de l'Intérieur du 26 janvier 1995 précisant que « *Les véhicules des médecins arborant le caducée, ou ceux des sages-femmes arborant leur insigne professionnel, pourront bénéficier de mesures de tolérance en matière de stationnement irrégulier dès lors que leurs propriétaires sont appelés à exercer leurs activités professionnelles au domicile de leurs patients, ou à proximité de leur domicile en cas d'astreinte et essentiellement pour satisfaire à leurs obligations, en cas d'urgence. Ces stationnements irréguliers ne doivent pour autant pas être de nature à gêner exagérément la circulation générale ou constituer un danger pour les autres usagers, notamment des piétons* ».

- avoir pris connaissance du fait que cette déclaration ne me dispense pas d'apposer mon caducée médical sur le tableau de bord de mon véhicule lorsque je l'utilise à des fins professionnelles afin de permettre les opérations de contrôle.

- m'engager à communiquer aux services de la Ville de Pau tout changement concernant cette déclaration (changement de véhicule, changement de situation, etc.).

- avoir pris connaissance du fait que cette déclaration est valable deux ans (sauf changement de situation préalable), et qu'il m'incombe de renouveler cette demande d'inscription à l'issue, en adressant un courrier ou en me présentant à l'accueil de la Police municipale, ou bien en adressant un courriel à controle-stationnement@ville-pau.fr. Pour faciliter ce renouvellement de déclaration, j'autorise les services municipaux compétents à m'envoyer un message de rappel de fin d'échéance à l'adresse mail suivante.....@..... 45 jours avant la fin de validité de cette déclaration.

- avoir pris connaissance de mes droits concernant l'utilisation et l'accès à mes données personnelles tels que décrits ci-après : *Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la Direction Prévention et Sécurité Publique de la Ville de Pau, représentée par Pascal Mercier, Directeur, pour une prise en compte de la qualité d'ayant-droit à la gratuité du stationnement dans le système de contrôle informatisé du stationnement payant. Les destinataires de ces données sont exclusivement les services compétents de la Direction Prévention et Sécurité Publique chargés d'instruire cette demande.*

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, je dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui me concernent. Pour cela, je peux accéder aux informations me concernant en m'adressant à :

**Monsieur le Maire Pau
Hôtel de Ville
Place Royale
64036 Pau Cedex**

Je peux également, pour des motifs légitimes, m'opposer au traitement des données me concernant.* »

Fait à, le . . / . . /

Signature du déclarant :

**VISA DIRECTION PRÉVENTION
ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**